

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 juillet 2015**CP2015_07_1
id. 1971

L'an deux mille quinze le vingt juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**REPRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE DANS LES COMMISSIONS
ET ORGANISMES EXTÉRIEURS
ARTICLE L.3121-23 DU CGCT****I – ASEI (Association pour la sauvegarde des enfants invalides) :**

Lors de notre réunion du 28 avril 2015, nous avons désigné nos représentants auprès des établissements tarn-et-garonnais gérés par l'A.S.E.I.

C'est ainsi qu'ont été délégués :

. Foyer d'accueil médicalisé (route de La Vitarelle, Fonneuve) :

M. MARDEGAN
Mme MAURIÈGE

. *Institut d'éducation motrice (Fonneuve) :*

M. MARDEGAN
Mme BOURDONCLE

. *Institut de rééducation (Les Albarèdes, Montauban) :*

M. MARDEGAN
M. DESCAZEAUX

. *Centre médico psycho-pédagogique « Ingres » (rue Léon Cladel, Montauban) :*

M. MARDEGAN
Mme MORVAN

. *Maison d'accueil spécialisée (MAS) de Granès (route de La Vitarelle à Fonneuve) :*

Il nous est demandé, en complément des désignations précédentes, de nommer deux Conseillers Départementaux auprès de cet établissement.

Je vous demanderais de bien vouloir me faire connaître les deux Conseillers Départementaux que vous souhaitez déléguer.

. *Conseil d'administration de l'ASEI :*

Le 28 avril, l'Assemblée a désigné M. Pierre MARDEGAN pour représenter le Département au conseil d'administration de l'ASEI dont le siège est à Ramonville-Saint-Agne.

Or, on nous prie de noter que les statuts modifiés prévoient uniquement une représentation, au titre de personnes qualifiées, des collectivités territoriales sur le territoire desquelles l'ASEI a son siège social (Conseil Régional, Département de la Haute-Garonne, Commune de Ramonville-Saint-Agne).

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

II – Commission de suivi de site de l'usine d'incinération de Montauban :

Le 28 avril dernier, nous avons désigné notre collègue M. Michel WEILL à la commission de suivi de site de l'usine d'incinération de Montauban (suppléant de Mme Brigitte BARÈGES).

M. Michel WEILL y siégeant déjà comme représentant suppléant de la communauté d'agglomération du Grand Montauban (cf. courrier de M. le Préfet du 17 juin 2015), propose de céder son siège de représentant suppléant du Département.

Je vous propose de désigner M. Jean-Claude BERTELLI à la place de M. Michel WEILL.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

ASEI (Association pour la sauvegarde des enfants invalides) :

- Désigne M. Pierre MARDEGAN et Mme Marie-José MAURIÈGE en qualité de représentants du Département à la M.A.S. (Maison d'accueil spécialisée) de Granès, route de la Vitarelle à Fonneuve, Montauban ;
- Prend acte de ce que les statuts modifiés de l'ASEI ne prévoient plus un représentant du Département de Tarn-et-Garonne au Conseil d'administration de l'Association ;

Commission de suivi de site de l'usine d'incinération de Montauban :

- Désigne M. Jean-Claude BERTELLI en qualité de représentant suppléant de Mme Brigitte BARÈGES (en lieu et place de M. Michel WEILL qui y siège par ailleurs comme représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Grand Montauban).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC